



Procès-verbal
de la séance du Conseil Communal d'Ecublens
Jeudi 21 mars 2024 – 20h00
Grande Salle du Motty

Présidence : M. Charles Koller

Scrutateurs : Mme Fiona Calame - M. Claudio Eyrauch

Secrétaire : Mme Silvana Passaro

Huissière : Mme Katia Izzo

Ordre du jour

1. **Appel**
2. **Communications du Bureau du Conseil**
3. **Approbation de l'ordre du jour**
4. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 26 janvier 2024**
5. **Assermentation / élection**
6. **Préavis 2024/03 : Constructions de collecteurs d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC) – « En Mapraz » - Crédit de construction**
7. **Commission de prise en considération du postulat : Pour une couverture 5G adaptée aux besoins essentiels, respectueuse du bien-être de notre population et en cohérence au plan climat communal**
8. **Droit d'initiative**
 - a. Réponse à l'Interpellation de Mme la Conseillère Ines Bortis Bagnoud et M. le Conseiller Daniel Sage : « **Sécurisation du cheminement piéton de la route Reculan** »
 - b. Autres interventions

9. Communications municipales écrites et orales

10. Divers

M. le Président

Je souhaite la bienvenue dans la Grande Salle du Motty à M. le Syndic, aux membres de la Municipalité, aux Conseillères et Conseillers communaux, à l'Huissier, aux techniciens, à la Secrétaire et au public.

Avant de commencer notre ordre du jour, je passe la parole à notre Syndic, M. Maeder.

M. le Syndic

La Municipalité et le personnel communal, ses collègues et amis ont le chagrin de faire part du décès prématuré de Madame Sarah El Ghazal, éducatrice sociale et collaboratrice au Centre de jeunes, qui a été tragiquement arrachée à la vie. Selon le communiqué de la Police cantonale, son décès est vraisemblablement consécutif à des violences domestiques.

Nous saluons sa mémoire et adressons toute notre sympathie à sa famille, à ses amis ainsi qu'aux jeunes qui l'ont côtoyée. Nous garderons d'elle le souvenir d'une personne lumineuse.

Un moment de partage et d'adieu sera organisé le samedi 23 mars à 11 heures au Centre de jeunes au cours duquel un cerisier sera planté en souvenir de Sarah.

Choquée et attristée, la Municipalité condamne fermement toute forme de violence, et confirme sa détermination à lutter contre les brutalités dont les femmes en particulier sont victimes.

M. le Président

J'invite l'Assemblée à se lever. Nous allons observer une minute de silence.

1. Appel

M. le Président

En raison de l'introduction du vote électronique, nous allons procéder de la manière suivante :

1. Tout d'abord, notre secrétaire procédera à l'appel nominal.
2. Il sera annoncé le nombre des présences et le quorum.
3. Puis, nous activerons le matériel de vote électronique
4. Nous confirmerons le nombre des présences par le vote électronique.

J'ai le plaisir de passer, sans plus attendre, la parole à notre Secrétaire, Mme Silvana Passaro, pour le point 1 de notre ordre du jour - l'appel.

⇒ **L'appel relève la présence de 57 Conseillères et Conseillers, 17 personnes sont excusées et 1 arrive plus tard.**

Conseillères et Conseillers excusés : Mmes et MM. Giuseppe Alongi, Basile Bischoff, Christine Bolatdemirci, Geoffroy Colau, Mattia De Cagna, Gabriel Delabays, Olive Ducry, Alice Krug, Rémy Enga Luye, Snezana Markovic, Renzo Posega, Didier Realini, Carlos Romeo Esteban, Goran Savic, Rexhep Shala, Carlo Turtora, Stefania Vero.

Conseillères et Conseillers absents : -

Conseillères et Conseillers arrivent plus tard :

⇒ **Le quorum étant atteint - l'Assemblée peut valablement délibérer, la majorité est fixée à 29**

Nous passons maintenant à l'activation du matériel du vote électronique. Chère scrutatrice cher scrutateur, je vous remercie d'activer à présent les zapettes. Je vous remercie d'annoncer votre présence à l'aide du bouton entrée.

L'activation des zapettes confirme la présence de 57 Conseillères et Conseillers. 17 personnes se sont excusées et 1 Conseiller arrive plus tard.

Avant de clore ce point, je vous prie d'excuser l'absence de Monsieur le Municipal Jean Cavalli. Je vous lis la lettre que j'ai reçue.

⇒ **Annexe 1**

POINT 2 : Communication du Bureau

Je passe au point 2 de l'ordre du jour, à savoir les communications du Bureau :

Votations Fédérales du 3 mars 2024

Je remercie les membres du Bureau, ainsi que nos 2 Huissiers pour avoir assuré le dépouillement des votations du dimanche 3 mars 2024.

Le nombre de bulletins rentrés est de 3'300, ce qui représente un taux de participation de 58.94%.

Objet n 1 : Initiative pour une 13e rente AVS

⇒ L'objet est accepté par 78,89 % des suffrages soit 2'582 bulletins.

Objet n 2 : Initiative sur les rentes

⇒ L'objet est refusé par 85.54 % des suffrages soit 2'786 bulletins.

Dates

Les dates des Conseils communaux pour le 2^{ème} semestre 2024 et le 1^{er} semestre 2025 sont sur le site de la commune.

Mise à jour sur des documents sur notre site intranet

La liste des Conseillères et Conseillers, ainsi que la liste des Commissions permanentes, et la liste des postulats, interpellations, vœux ont été mises à jour.

Cette communication fait office de réponse au vœu de Monsieur le Conseiller Ibarrola concernant la mise à jour du document suivi des droits d'initiatives.

Rencontre entre le Bureau et la Municipalité

Le lundi 11 mars 2024 a eu lieu la rencontre annuelle entre le Bureau et la Municipalité.

Utilisation du matériel de vote électronique :

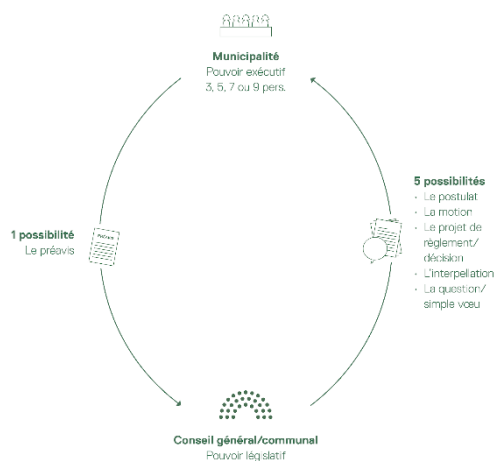
Je vous informe que vous disposez ce soir de 15 secondes pour voter. Les résultats seront affichés pendant 10 secondes.

Clarification du point de l'ordre du jour : Droit d'initiative

Lors du dernier Conseil le traitement du point Droit d'initiative a posé quelques problèmes d'interprétation dans notre Assemblée.

Je vous rappelle les choses suivantes : selon notre règlement, Art 69, « Le droit d'initiative appartient à tout membre du Conseil, ainsi qu'à la Municipalité ».

Art 70, « Le droit d'initiative de la Municipalité s'exerce par le biais d'une proposition, sous la forme d'un préavis, soumise par écrit au Conseil communal. La proposition est nécessairement renvoyée à l'examen d'une Commission. La Municipalité peut, d'elle-même ou sur demande de la Commission, se faire représenter dans cette Commission, avec voix consultative, par un ou plusieurs de ses membres, le cas échéant accompagnés d'un ou de plusieurs employés communaux.



Le droit d'initiative appartient à tout-e membre du conseil conformément aux articles 31 et suivants de la loi sur les communes. Il s'exerce sous différentes formes, à savoir :

- Le postulat
- La motion
- Le projet de règlement ou de décision
- L'interpellation
- La question ou simple vœu
- La pétition.

Pour éviter les problèmes d'interprétations, nous détaillerons ce qu'on peut trouver sous ce point directement sur l'ordre du jour.

Au chapitre des représentations

Depuis notre dernier Conseil communal, j'ai eu le plaisir de représenter notre Conseil communal à un seul événement.

L'assemblée générale de notre société locale Actigym qui s'est déroulée le 6 mars 2024 dans cette salle.

Au chapitre des communications présidentielles

Je vous rappelle que notre sortie aura lieu le samedi 20 avril 2024 soit dans 1 mois. Vous recevrez une invitation numérique en début de semaine prochaine. Je vous remercie d'avance d'y faire bon accueil.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président

Vous avez toutes et tous reçu l'ordre du jour de cette séance. Si tel n'est pas le cas, je vous prie de vous manifester.

La Municipalité a informé le bureau qu'elle allait dorénavant séparer les **Communications municipales** des **Réponses aux questions et aux vœux**. Nous allons traiter ces 2 documents sous le point 9 Communications municipales écrites et orales.

J'ouvre la discussion sur l'ordre du jour.

La parole n'est pas demandée, je clos la discussion.

Nous pouvons passer au vote. Le vote est maintenant ouvert. Vous avez 15 secondes pour vous exprimer.

Le vote est maintenant clos et nous passons à la lecture des résultats.

⇒ C'est à l'unanimité des votants que **l'ordre du jour tel que présenté est accepté.**

4. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 29 février 2024

M. le Président

Vous avez tous reçu ce procès-verbal, celles et ceux qui ne l'auraient pas reçu sont prié-e-s de se manifester.

J'ouvre maintenant la discussion sur le procès-verbal du 29 février 2024.

La discussion n'est pas demandée. Elle est close.

Nous pouvons passer au vote. Le vote est maintenant ouvert. Vous avez 15 secondes pour vous exprimer.

Le vote est maintenant clos et nous passons à la lecture des résultats.

⇒ C'est à l'unanimité des votants que le **procès-verbal du 29 février 2024 est accepté.**

5. Assermentation / élection

M. le Président

Ce soir, nous n'avons ni d'assermentation, ni d'élection, nous pouvons passer au point suivant.

6. Préavis 2024/03 : Constructions de collecteurs d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC) – « En Mapraz » - Crédit de construction

M. le Président

Je passe la parole à Mme la Conseillère Valérie Bernier pour la lecture des conclusions de la Commission ad hoc.

Mme Bernier vous avez la parole.

Mme la Conseillère Valérie Bernier

Après une courte délibération, les membres de la Commission ad hoc se prononcent à l'unanimité en faveur des conclusions du préavis 2024/03. Ils vous recommandent, Mesdames et Messieurs, d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président

Je remercie Mme Bernier pour son rapport et passe la parole, à présent, au rapporteur de la Commission des finances, M. le Conseiller Eric Darbellay, pour la lecture des conclusions de son rapport.

M. Darbellay, vous avez la parole.

M. le Conseiller Eric Darbellay

Après délibération, c'est à l'unanimité des membres présents que la COFIN vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le préavis 2024/03 tel que présenté.

M. le Président

J'ouvre à présent la discussion sur l'ensemble du préavis.

La parole n'est pas demandée, je clos la discussion et vous relis les conclusions du préavis 2024/03 tel que présenté.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2024/03,
- oui le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'accepter la construction de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires « En Mapraz » ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 117'000.- HT (cent dix-sept mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense de Fr. 117'000.- HT sera couverte par la trésorerie ordinaire et n'engendrera pas de nouvelles charges annuelles d'exploitation, hormis les coûts du capital. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 460 « Réseau d'égouts et épuration » et la nature n° 5010 « Ouvrages de génie civil », plus précisément dans le compte n° 460.5010.188 « En Mapraz - construction de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires ».

Elle sera amortie en 5 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

Nous pouvons passer au vote. Le vote est maintenant ouvert. Vous avez 15 secondes pour vous exprimer.

Le vote est maintenant clos et nous passons à la lecture des résultats.

⇒ C'est à l'unanimité des votants **que le préavis 2024/03 est accepté.**

7. Commission de prise en considération du postulat : Pour une couverture 5G adaptée aux besoins essentiels, respectueuse du bien-être de notre population et en cohérence au plan climat communal

M. le Président

Je me permets de vous faire un bref rappel de la situation.

- Madame Chantal Junod Napoletano a déposé son postulat le 11 mai 2023.
- La prise en considération a été discutée par notre Conseil le vendredi 26 janvier 2024.
- Le postulat a été renvoyé à une Commission pour étude.

Je vous propose le déroulement suivant :

1. lecture des délibérations et conclusions du rapport de la Commission
2. ouverture de la discussion
3. vote sur le renvoi en Municipalité

Je passe la parole à M. le Conseiller Jean-Paul Dudt pour la lecture des conclusions de la Commission de prise en considération.

M. Dudt vous avez la parole.

M. le Conseiller Jean-Paul Dudt

Après délibération, c'est par 3 OUI et 1 NON que la Commission vous recommande, les Conseillères et Conseillers, de renvoyer ce postulat à la Municipalité.

M. le Président

Je remercie M. Dudt pour son rapport.

J'ouvre à présent la discussion à l'ensemble de l'Assemblée. Je vous rappelle que nous allons ensuite voter sur le renvoi en Municipalité.

Mme la Conseillère Chantal Junod Napoletano

Tout d'abord, je remercie M. le Conseiller Dudt pour sa rédaction du rapport de la commission ad hoc, rapport très clair et concis.

Ici, je vous prie d'excuser une précision tardive qui m'incombe concernant le postulat interpartis de Pully dont il est fait mention : après examen de la commission ad hoc chargée de préavis sur sa prise en considération, il a été renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 22 mars 2023.

Le rapport de notre commission ad hoc relève que trois antennes sont implantées sur un terrain communal, seuls emplacements où la commune a un levier pour intervenir.

La réponse de la Municipalité à l'interpellation Implantation de la 5G à Ecublens déposée le 30.09.2021 souligne en effet en page 5 :

“Malgré le peu de marge de manœuvre à sa disposition, la Municipalité peut néanmoins gérer les demandes d'installation sur ses propres terrains (parcelles communales) et elle n'a, jusqu'à ce jour, accepté aucune nouvelle installation.”

Trois parcelles communales ont fait l'objet d'un renouvellement du contrat de location d'installation de télécommunication en faveur de Swisscom (Suisse) SA, information publiée dans le Rapport de gestion 2022 :

n° 91 – Route du Bois, Parc Mont-Souplia [enquête 2930, avril 2023] : ⇒ Parc publique et place de jeu.

n° 451 – Chemin de la Crausaz, Temple du Motty [Crausaz 1 – à ma connaissance, pas d'enquête publique].

– selon carte synoptique publiée par l'OFCOM, toutes les deux sont activées en 5G.

n° 115 – Place François Silvant ⇒ à proximité directe du centre socioculturel abritant des lieux d'accueil pour les enfants de 0 à 12 ans et de la place de jeu, route du Bois 27 : Actuellement, 3G uniquement. Vu son emplacement, espérons qu'elle ne soit jamais activée en 4G ou 5G.

La dernière mise à l'enquête [dossier n° 2989] pour la construction d'une nouvelle antenne 5G au Croset 1B (centre commercial Ecublens) a été publiée le 24 février dernier.

Petite parenthèse : on peut déplorer qu'aucun avis d'enquête pour cette nouvelle installation n'ai été affiché dans les Informations officielles destinées au public (Motty et Centre commercial du moins).

A vol d'oiseau, cette nouvelle antenne se situerait à :

- 500 m du Mont Souplia
- 400 m du chemin du Stand 13
- 300 m de la route du Bois 18 – proximité collège Croset-Parc
- 220 m du chemin du Veilloud 10

[ces 4 antennes sont d'ores et déjà activées 5G]

- 200 m du chemin du Croset 11 – nouvelle construction

La construction prévue pour la route du Bois 8 a été abandonnée au profit de celle du Croset 11. Je remercie M. le Conseiller municipal Jean-Louis Radice pour cette information.

Concernant les ondes électromagnétiques, il est peut-être utile de préciser ce qui suit : comparativement aux générations précédentes, la 5G a une portée moins longue. Aussi, pour pouvoir couvrir les besoins en transmissions de données, une densification du réseau 5G plus importante est prévue par les opérateurs.

Si les valeurs d'installation sont limitées à 4 à 6 V/m (volts par mètre), retenons toutefois que : ces valeurs ne doivent être respectées que dans les LUS (lieux à utilisation sensible) la révision de l'ORNI (Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant) entrée en vigueur au 1er janvier 2022 permet aux opérateurs de dépasser de manière irrégulière la valeur prescrite, tant que cette dernière est en moyenne respectée. D'où la possibilité d'atteindre des pics répétitifs allant jusqu'à 16, voire 19 V/m (volts par mètre).

Lors des débats du 21 septembre 2023 au Conseil national sur la motion 20.3237 : Réseau de téléphonie mobile. Créer dès à présent les conditions générales propices à un déploiement rapide, l'une des questions posée par une Conseillère nationale était – je cite – : Monsieur le Conseiller fédéral, pouvez-vous nous confirmer que l'administration réfléchit au fait de modifier encore une fois les recommandations d'exécution de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et qu'elle est consciente que cela sera perçu comme un affaiblissement supplémentaire de la protection par un certain nombre d'organisations ?

Extrait de la réponse de M. le Conseiller fédéral Albert Rösti (traduction de l'allemand)

Je peux vous le confirmer. [...] Mais je ne parlerais pas d'affaiblissement de la protection car auparavant, comme je l'ai déjà évoqué, nous incluons une certaine marge dans les valeurs limites parce que nous ignorions la situation exacte. Aujourd'hui, nous connaissons mieux la situation scientifiquement, c'est pourquoi nous souhaitons adapter les lignes directrices de mise en œuvre. [...]

Permettez-moi d'en venir aux ondes millimétriques :

La FAQ Admin n° 13 les concernant précise :

[...] ... [qu'elles] ne sont pas utilisées aujourd'hui. Toutefois, à plus long terme, la 5G devrait également être utilisée dans une gamme de fréquence plus élevée, également appelée « ondes millimétriques ». Celles-ci pénètrent moins profondément dans le corps pour des raisons physiques. D'un point de vue scientifique cependant, il subsiste des incertitudes quant aux effets d'un tel rayonnement sur l'homme, si bien que des recherches plus approfondies sont encore nécessaires dans ce domaine. [...]

En décembre 2023, l'OFCOM (Office fédéral de la communication) a publié une mise en consultation publique sur l'attribution des fréquences de radiocommunication mobile disponibles à partir du 1er janvier 2029 pour la fourniture de services de télécommunication.

Il s'agit, d'une part, du renouvellement des concessions de fréquences déjà attribuées et, d'autre part, des fréquences de la bande des ondes millimétriques – ces fréquences

pour la 5G millimétrique sont déjà réservées dans le Plan National d'Affectation des Fréquences (PNAF).

Les ondes millimétriques sont des ondes électromagnétiques courtes (longueur d'onde d'env. 1 à 15 mm) situées dans une gamme de fréquences très élevée (à partir de 20 GHz). Elles devraient permettre d'installer de petites (mini) antennes dans les lieux très fréquentés (abribus, panneaux publicitaires, etc.).

Ce type d'ondes est à l'heure actuelle exclu du champ d'application de l'ORNI. D'autres inconnues à signaler : y aura-t-il une obligation de procéder à des mises à l'enquête ou à tenir compte de leur rayonnement dans les LUS (lieux à utilisation sensible) ? ... Espérons que cette situation sera correctement réglementée dans les 3 à 4 prochaines années.

Pour revenir aux termes de ce postulat :

Tel que le relève le rapport de la Commission ad hoc, les demandes formulées au nombre de 5 peuvent être résumées comme suit :

1. établir une planification de déploiement des antennes 5G, en portant notamment une attention particulière aux LUS (lieux à utilisation sensible) ;

A l'instar de la commune de Renens prévoyant à son article 37 une implantation ordonnée, la démarche apparaît comme étant parfaitement envisageable et réalisable.

Zones d'affectation art. 9		Installations de téléphonie mobile
Centralités urbaines	Zone centrale (ZC)	<p>art. 37 ¹ Les installations de téléphonie mobile sont érigées :</p> <p>a. en premier lieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans les zones d'activités économiques A, B et C ; - dans la zone ferroviaire ; - dans le secteur H et I de la zone affectée à des besoins publics ; <p>b. en deuxième lieu : sur les bâtiments de 7 étages ou plus ;</p> <p>c. en troisième lieu : sur les bâtiments de 4 à 7 étages ;</p> <p>d. en quatrième lieu : sur les bâtiments de moins de 4 étages ;</p> <p>e. en dernier lieu : sur les bâtiments faisant l'objet d'une mesure de protection, à condition qu'elles ne soient pas visibles depuis le domaine public et les lieux accessibles au public.</p> <p>² L'opérateur justifie son choix d'emplacement et démontre qu'aucun emplacement prioritaire, selon l'alinéa 1, n'est possible.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p>- les secteurs H : constructions sportives, équipements sportifs en plein air, parkings et parkings de quartier majoritairement (para-)public, parc.</p> <p>- les secteurs I : constructions sportives, équipements sportifs en plein air.</p> </div>
Ensembles identitaires	Zone d'habitation de moyenne densité A (ZHMD A)	
Quartiers d'immeubles	Zone d'habitation de moyenne densité B (ZHMD B)	
Quartiers-jardins DS II	Zone d'habitation de faible densité (ZHFD)	
Quartiers-jardins DS III	Zone d'habitation de faible densité (ZHFD)	
Activités tertiaires	Zone d'activités économiques A (ZAE A)	
Activités artisanales	Zone d'activités économiques B (ZAE B)	
Activités industrielles	Zone d'activités économiques C (ZAE C)	
Espaces collectifs	Zone affectée à des besoins publics (ZABP)	
Espaces verts	Zone de verdure (ZV)	
Espaces liés au réseau routier	Zone de desserte (ZD)	
Espaces liés au réseau ferroviaire	Zone ferroviaire (ZF)	

A gauche : les zones d'affectation - à droite, l'article concernant les installations de téléphonie mobile.

Sous lettre a) les zones premièrement concernées A – B et C correspondent aux activités tertiaires – artisanales et industrielles (encadré), suivies de la zone ferroviaire, puis des secteur H et I de la zone affectée à des biens publics : constructions sportives, équipements sportifs plein air, parkings, etc.

En deuxième lieu, sous lettre b) : sur les bâtiments de 7 étages ou plus, et ainsi de suite, en cascade.

2. Identifier des parcelles communales qui se prêteraient à l'installation d'un socle pour antenne tout en respectant le principe de précaution ;

3. Informer régulièrement la population écublanaise sur le déploiement de la fibre optique et sur ses avantages ;

Les moyens de diffusion à disposition sont nombreux : notre site communal, le journal communal, des flyers distribués toute boîte-aux-lettres.

4. Donner suite à la résolution du 7 avril 2022 demandant à la Municipalité :

1er point : d'informer les habitants sur les avantages et sur les risques et inconvénients de la 5G

Là encore, cette information pourrait se faire par divers canaux tels que : notre site communal, le journal communal, des flyers distribués à l'ensemble de la population, voire en invitant un conférencier pour parler de cette thématique. Les possibilités sont nombreuses.

2ème point : d'entamer une démarche auprès de l'Institut du numérique responsable suisse afin d'obtenir le label Numérique responsable.

Comme relevé dans le rapport de la commission ad hoc, Lausanne est la première ville de Suisse à avoir obtenu le label Numérique Responsable de niveau 2 en mars 2023. Par un communiqué publié en janvier dernier, elle souligne sa volonté de s'engager dans tous ses projets à réduire son impact numérique et à adopter une stratégie responsable.

Notre commune peut être fière d'avoir les labels : Ville Verte, Ville en Santé et Cité de l'Energie. En œuvrant pour obtenir un label du Numérique responsable, elle serait dès lors en harmonie et en pleine cohérence avec ses engagements.

Tenir compte du vœu de M. le Conseiller communal Morel demandant à la Municipalité de se doter des moyens techniques nécessaires pour vérifier le total des émissions aux endroits les plus critiques de notre commune, notamment par mesure lors de l'exploitation des antennes 5G.

Là encore, la demande est réalisable en sous-traitant par exemple cette tâche à un expert indépendant tel que M. Olivier Bodenmann, expert en mesures de rayonnement, l'un des 7 membres du groupe d'accompagnement constitué et validé par le DJES (Département de la jeunesse, de l'environnement et de la Sécurité) pour les Projets pilotes – Mesures 5G, démarche demandée par le canton de Vaud dont le rapport a été établi en 2021.

Sur le plan sanitaire, des inconnus subsistent quant à de potentiels risques liés aux ondes électromagnétiques. Ces questions sont toujours à l'étude – alors que d'autres préoccupations surgissent quant aux ondes millimétriques – on ne peut donc pas les écarter, d'où l'importance de respecter impérativement le principe de précaution, tout particulièrement pour nos enfants qui sont plus sensibles aux ondes que les adultes et pour la population électrosensible.

Pour toutes ces raisons, je vous encourage à remettre ce postulat qui plaide pour une utilisation raisonnée et raisonnable de la 5G à notre Municipalité.

M. le Président

Suite à l'arrivée d'un Conseiller le nombre des Conseillères et Conseillers passe à **58 et la majorité est de 30.**

M. le Conseiller Jean-Paul Dudt

J'aimerais rappeler que la Commission vous recommande par 3 Oui et 1 Non de renvoyer ce postulat à la Municipalité.

M. Jacky Leimgruber

Avec toutes les réponses apportées par la Municipalité dans ce postulat, je ne vois pas l'intérêt du renvoi à la Municipalité et de ce que peut apporter de plus la Municipalité. Je ne vais pas soutenir le renvoi à la Municipalité et je vous invite à en faire de même.

M. le Conseiller Aitor Ibarrola

Lors de la séance de préparation, l'unanimité des membres présents du PSIG a voté pour un renvoi de ce postulat à la Municipalité. Je vous invite à en faire de même.

Mme la Conseillère Frédérique Reeb-Landry

Je suis toujours d'avis que la Municipalité continue à nous informer sur des sujets comme celui-là. Je recommande donc que le postulat soit renvoyé à la Municipalité.

M. le Président

La parole n'est plus demandée, je clos la discussion et je vous relis la question qui vous sera posée.

Acceptez-vous le renvoi, à la Municipalité, du postulat de Madame la Conseillère Chantal Junod Napoletano : **Pour une couverture 5G adaptée aux besoins essentiels, respectueuse du bien-être de notre population et en cohérence au plan climat communal ?**

Nous pouvons passer au vote. Le vote est maintenant ouvert. Vous avez 15 secondes pour vous exprimer.

Le vote est maintenant clos et nous passons à la lecture des résultats.

⇒ C'est avec 34 **OUI** – 15 **NON** et 5 **ABSTENTIONS** que ce postulat est remis à la Municipalité.

8. Droit d'initiative

M. le Président

- a) Réponse à l'Interpellation de Mme la Conseillère Ines Bortis Bagnoud et M. le Conseiller Daniel Sage : « Sécurisation du cheminement piéton de la route Reculan ».

Nous n'avons pas reçu de réponse écrite de la Municipalité pour cet objet. Est-ce que la Municipalité souhaite répondre oralement ?

M. le Municipal Germain Schaffner

Comme nous avons promis une réponse écrite, circonstanciée et coordonnée, celle-ci sera pour le Conseil du 2 mai 2024.

M. le Président

Je prends note de votre réponse, l'objet sera porté une nouvelle fois à l'ordre du jour du prochain Conseil communal.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions concernant le droit d'initiative ?

M. le Conseiller Eric Darbellay

J'aimerais émettre un vœu.

Appel téléphonique par 4G/5G et wifi Collège Croset Parc

Lors du dernier Conseil d'établissement du 12 mars 2024, il a été discuté de problème de connections par la 4G/5G ou Wifi à l'intérieur du Collège de Croset Parc.

Pour les personnes extérieures aux Ecoles, il est très difficile de passer des appels en utilisant la 4G/5G, la structure du bâtiment ne laissant que très peu, voire pas du tout, passer les ondes pour téléphones mobiles. De même, le Wifi existant ne peut être accessible aux personnes extérieures. Les Ecoles ne peuvent pas donner un accès Wifi, même de manière momentanée, à des personnes extérieures si celles-ci n'ont pas été, au préalable, enregistrées sur un compte de l'Etat de Vaud.

Cette situation crée plusieurs problèmes par exemple la difficulté dans l'organisation d'évènements para-scolaires dans la salle de gymnastique, l'impossibilité de valider les fiches d'absence en utilisant les ondes 4G/5G ou encore la difficulté de communication pour les enseignants et personnes extérieures en cas d'accident.

Il semble qu'une analyse a déjà été réalisée par la Commune mais sans résoudre la problématique. Mon vœu est que la Commune, probablement le Service des Bâtiments et Service Informatique, remette l'ouvrage sur le métier et se penche à nouveau sur les possibilités de corriger cette situation, tout en gardant en tête le principe de précaution au sujet des ondes comme discuté ce soir par notre Conseil en référence au postulat de la Conseillère Mme Junod Napoletano. Il serait regrettable notamment en cas d'accident d'un élève ou toute autre personne présente dans le bâtiment que personne ne puisse rapidement appeler des secours en utilisant les technologies actuelles. La présence d'un téléphone fixe dans la salle de gymnastique et la salle des maîtres ne me semble pas suffisant pour une réponse rapide face à un imprévu se produisant en dehors de ces endroits.

Par le passé, la Municipalité a répondu favorablement à un de mes vœux. Il s'agissait d'améliorer l'audibilité d'une sonnerie au Collège du Pontet afin que les enseignants et élèves l'entendent en cas d'incendie. J'espère que cela puisse être de même pour le Collège de Croset Parc et je remercie d'avance la Municipalité de s'occuper de cette problématique notamment pour assurer la sécurité de chacun.

⇒ **Annexe 2**

Mme la Conseillère Françoise Favre

Daniel Sage et moi-même souhaiterions poser une question à la Municipalité en lien avec le Flexibus.

Pour rappel le Flexibus est un service de transport public à la demande qui a été proposé par les Transports Lausannois (TL). Il couvre un périmètre réduit comme une commune.

La commande du trajet est effectuée en quelques clics via une application, et le trajet coûte le prix d'un ticket de bus standard des TL. Les Flexibus sont assurés par des minibus géolocalisés dont les trajets sont recalculés en permanence afin d'optimiser les déplacements des passagers. Ils circulent dans les rues et ruelles de la commune pour venir chercher les clients à proximité de leur domicile et ne nécessitent pas d'aménagement particulier, le mobilier urbain est très réduit car les stations sont simplement signalées par un panneau.

Les expériences avec le Flexibus montrent que la moyenne du temps d'attente est inférieure à 10 minutes et que les passagers arrivent à destination à l'heure annoncée à l'avance.

Une expérience de 6 mois a été réalisée à Renens. Elle a reçu un accueil très positif des usagers pour son efficacité et sa convivialité dans les déplacements de proximité sur la commune. Les personnes âgées y trouvent aussi un grand intérêt, avec une prise en charge sans stress pour la montée/descente dans le minibus et tout proche du domicile.

A en croire les TL, les chauffeurs de bus sont aussi enthousiastes. En effet, le nombre réduit des passagers permet des échanges et même de tisser des liens sociaux, ce qui est gratifiant pour les chauffeurs.

Dans ce contexte, nous souhaiterions poser les questions suivantes :

Comment la commune d'Ecublens se positionne-t-elle par rapport au Flexibus ?

Et est-ce qu'un test sur plusieurs mois serait envisageable dans la commune ?

M. le Municipal Jean-Louis Radice

Pour répondre à la question de Madame la Conseillère et de Monsieur le Conseiller Daniel Sage, traitant la mise en place d'une expérience de TAD (Transport Dynamique à la Demande) ou de Flexibus sur le territoire d'Ecublens, similaire à celle qui a été conduite à Renens, je peux vous communiquer les renseignements suivants :

Les réflexions du Service de l'urbanisme ont débuté en 2017 et l'entreprise des TL a été sollicitée à plusieurs reprises dans les années 2018 et 2019. Les TL ont testé le « Flexibus » à Renens à la fin 2020. Je ne suis pas certain que l'expérience ait duré 6 mois. On parlait alors d'un budget en 2022 pour réfléchir à un déploiement similaire à Ecublens.

Ce budget a été repoussé par deux fois, notamment en raison de la crise de la COVID et de la crise énergétique qui ont suivi. Aujourd'hui, plusieurs communes sont intéressées par une telle expérience.

A la fin de 2022, la Municipalité a adressé un courrier à la Direction des TL qui traitait plusieurs points et en particulier la « Mise en place d'un service de transport à la demande dynamique sur le territoire d'Ecublens ».

Je vous donne lecture d'un extrait : « Finalement, nous nous permettons de revenir vers vous au sujet de nos échanges de courriers du printemps 2021, ainsi que de la rencontre du 13 mai dernier en présence de M. Jean-Louis Radice, Conseiller municipal, M. Cyril Besson, Chef du Service de l'urbanisme, et Mme Lucie Rosset, Urbaniste, concernant la mise en place d'un système de transport à la demande. Nous avons pu prendre connaissance de la présentation faite au dernier Conseil d'administration du 14 novembre 2022. Nous saluons le travail effectué pour proposer une révision du budget 2023 « exceptionnelle » faisant face à la crise énergétique. A notre regret, nous prenons également note du report du projet de Flexibus à 2024, décision cohérente, compte tenu de la situation actuelle. Néanmoins, nous souhaitons voir ce projet avancer et se concrétiser dans les meilleurs délais possibles. A cet effet, nous vous invitons à prendre contact avec notre Service de l'urbanisme, afin de préciser les secteurs à desservir et définir un calendrier de Mise en œuvre ».

Suivent les salutations d'usage. En conclusion, le budget validé pour 2024 permet enfin aux TL de travailler sur ce sujet pour Ecublens et une première séance de travail, très encourageante, a eu lieu le 22 février dernier.

M. le Conseiller Michele Mossi

Je me permets de revenir sur le vote électronique. D'après l'art. 94 de notre règlement, le vote électronique est assimilable à un vote à main levée. Or, permettez-moi d'en douter au vu de la façon où le vote est appliqué. Le vote à main levée, nous laisse quelques secondes pour pouvoir voir ce que votent les voisins. Aujourd'hui, le vote électronique tel qu'il est appliqué est assimilable au vote à bulletin secret.

Je m'adresse au Bureau en posant la question suivante ; « Êtes-vous convaincus que le vote électronique, tel qu'il est appliqué est conforme au règlement ? »

M. le Président

Nous avons clarifié cela avec Mme la Préfète et regardé ce qu'il se faisait sur les autres communes. Je prends votre remarque et nous allons reclarifier une nouvelle fois la question.

M. le Conseiller Aitor Ibarrola

Au sein du groupe PSIG, nous nous sommes posés la même question. Il faudrait trouver un bon équilibre entre l'affichage des votes et des résultats.

On m'a rapporté que certains prennent des photos. Il faudrait un peu d'autocontrôle de la part de ces gens-là.

M. le Conseiller Gérald Lagrive

Il suffit d'être présents lors des séances de préparation de groupe pour comprendre ce que les autres vont voter. De ce fait, il n'y a pas besoin de voir qui vote quoi.

M. le Conseiller Sebastian Süess

J'aimerais déposer un vœu.

Le décès tragique d'une collaboratrice de l'administration communale me laisse perplexe et m'attriste profondément. Je présente mes sincères condoléances à sa famille, ses amis et les collègues de la défunte. Je trouve très beau le geste de la Municipalité et de ses collègues de planter un cerisier en son honneur.

Ce féminicide, nous rappelle que nous avons encore du chemin à faire en termes de lutte contre les violences faites aux femmes.

La Municipalité vient de lancer un concours ayant pour but de trouver un nom à la nouvelle passerelle sur la Route de la Pierre. Ce baptême pourrait, à mon idée, être l'occasion de rendre hommage à Madame Sarah El Ghazal, ainsi qu'à toutes les autres femmes victimes de violences.

Je proposerais donc à la Municipalité de considérer d'appeler cet édifice « Passerelle du 25 novembre » en référence à la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, telle que proclamée par l'ONU en 1999.

⇒ **Annexe 3**

Mme la Conseillère Valérie Bernier

J'aimerais déposer un vœu concernant les trajets scolaires sécurisés.

La semaine dernière, un incident qui aurait pu avoir des conséquences terribles s'est produit sur le chemin de l'école. Malgré des barrières sur le long du chemin, le tronçon est vraiment dangereux. C'est pourquoi je demande à la Municipalité d'envisager les mesures suivantes :

1. Installer un garde-corps continu du Rond-point du Bochet jusqu'au parc Mont-Souplia et combler l'espace au bas des barrières
2. Ajouter des panneaux de signalisation « attention aux enfants » ou « zone scolaire »
3. Permettre aux Conseillères et aux Conseillers communaux de prendre connaissance du rapport de l'ATE et des mesures préconisées

M. le Municipal Germain Schaffner

Je remercie Mme la Conseillère Bernier de m'avoir avertie de cet incident. Il est vrai que ce tronçon est particulièrement étroit et dangereux. Visiblement la barrière de protection ne remplit pas sa fonction. J'ai tout de suite alerté mon service. Nous étudions la question afin d'intervenir pour sécuriser ce tronçon, le plus rapidement possible.

Mme la Conseillère Valérie Bernier

Je remercie M. Schaffner pour sa réponse. Je ne demande pas à ce que tous les trottoirs soient clôturés. Mais ce point est particulièrement dangereux et la rue est vraiment étroite. Il est important de sécuriser un maximum.

M. le Municipal Germain Schaffner

Nous allons étudier la question et faire au mieux pour sécuriser ce tronçon, rapidement.

Mme la Conseillère Belyse Nahimana

Aujourd'hui, c'est la journée internationale de lutte contre la discrimination raciale. Malheureusement, les discriminations restent et il y a encore beaucoup à faire. Je suis étonnée qu'aucune communication n'ait été faite durant cette semaine dédiée à la lutte contre le racisme, d'autant plus qu'il y a le postulat "Pour une politique communale volontariste de lutte contre le racisme et les discriminations" qui est en cours. J'aimerais savoir si la Municipalité a prévu quelques actions et/ou informations. J'aimerais qu'à l'avenir quelque chose soit faite afin de mettre en avant cette lutte et informer la population de cette volonté de combattre la discrimination raciale.

Mme la Municipale Sylvie Pittet Blanchette

Concernant le postulat, il est en route. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous avec une réponse circonstanciée.

Concernant cette semaine contre le racisme, cette année nous avons voulu cibler les élèves. En effet, au mois de mars les élèves de 9^{ème} ont assisté à un théâtre Forum organisé par les délégués à l'intégration. On peut se réjouir qu'Ecublens est encore une fois pionnière. De plus, la vidéo que nous avons réalisée avec le Théâtre invisible est toujours disponible sur le site de la commune.

M. le Conseiller Jean-Paul Dudt

Je regrette que la Municipalité n'ait pas au moins informé partiellement sur le Reculan. La Municipalité aurait pu au moins dire qu'il y a eu au moins une dizaine d'oppositions au centre EVAM, toutes liées à un manque de sécurité. Toutes ces oppositions ont été rejetées par le Canton. Ce dernier a déclaré qu'il n'avait rien à voir avec cette question, vu qu'à l'époque la Municipalité, avait accordé le droit de construire et qu'ensuite, elle avait accordé le droit d'habiter, alors que la Municipalité savait que la sécurisation n'était pas conforme. J'espère que ce point sera traité dans la réponse.

En ce qui concerne le stationnement des poids-lourd, le DITS qui a traité la question, s'interroge sur la pertinence de l'aménagement pour les poids-lourds à proximité du centre de l'EVAM. Dans son rapport, il est écrit que cela ne relève pas de sa compétence. Celle-ci est de la Municipalité et non du canton comme l'a prétendue la Municipalité.

Il serait temps que l'on fasse quelque chose, à court terme, avec ce problème de stationnement des camions. Il suffirait d'enlever quelques places jusqu'à ce que l'on trouve une meilleure solution pour assurer la sécurité du centre de l'EVAM.

Je ne comprends pas pourquoi la police ne condamne pas quelques places dès maintenant, surtout si c'est pour une question de sécurité.

9. Communications municipales écrites et orales

M. le Président



Nous traiterons ce point la manière suivante :

1. Pour les communications municipales : ouverture de la discussion à l'Assemblée point par point.
2. Pour les réponses aux questions et aux vœux adressés à la Municipalité.

Pour ce deuxième point, la parole sera donnée à la Municipalité, pas d'ouverture possible pour notre Assemblée. Par contre, si une Conseillère et/ou un Conseiller souhaite poser la question, elle ou il peut toujours le faire dans les divers.

J'ouvre la discussion sur les communications municipales écrites point par point.

1. **Décompte de clôture – Préavis n° 2016/08 « Avenue du Tir-Fédéral (RC 82) – Réfection des collecteurs d'eaux claires – Demande de crédit de construction ».**
2. **Décompte de clôture – Préavis n° 2018/13 « Construction de la nouvelle Auberge et transformation de la Grande salle communale – Demande de crédit de construction » et préavis n° 2022/09 « Construction de la nouvelle Auberge et transformation de la Grande salle communale – Demande de crédit complémentaire ».**
3. **Décompte de clôture – Préavis n° 2020/06 « Déplacement du collecteur d'eaux claires « En Vallaire » - Crédit de construction ».**
4. **Décompte de clôture – Préavis n° 2021/14 « Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens, secteur 12 – chemin du Bochet – Autoroute.**
5. **Décompte de clôture – Préavis n° 2023/06 « Achat d'un véhicule de livraison électrique – Demande de crédit ».**

Nous passons maintenant à : « Réponses aux questions et aux vœux adressés à la Municipalité. Je vous rappelle que la discussion ne sera pas ouverte.

⇒ **Annexe 4**

La Municipalité souhaite-t-elle prendre la parole pour des communications orales ?

10. Divers

M. le Président

Nous passons aux Divers. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

Mme la Conseillère Frédérique Reeb Landry

J'ai vu que Prilly a fait une manifestation sur le plan climat, relayée par les médias. C'est un très bon moyen pour informer la population sur les objectifs communaux. J'aimerais m'adresser à la Municipalité et lui demander si Ecublens allait organiser ce genre d'événement ?

Mme la Municipale Danièle Petoud

A ma connaissance, la commune de Prilly n'a pas l'intention de présenter un préavis sur le sujet à son Conseil communal. De plus, il est possible de lire dans le journal de la commune des informations relatives à cette question afin que la population puisse être informée sur les objectifs et projets de la commune. Cette question me permet de vous transmettre la date du samedi 1^{er} juin, où nous sommes en train de concocter avec Action Climat un très beau programme. Il sera possible de participer à des ateliers. Il y aura aussi le stand des communes avec la participation des communes de Chavannes et de Saint-Sulpice, un banquet et un spectacle.

M. le Conseiller Nicolas Morel

Je réponds par rapport au vœu que j'avais exprimé il y a un certain temps par rapport à l'étude énergétique liée à la réfection du collège Mars. Je suis très satisfait de cette réponse très complète.

J'aimerais revenir sur les chiffres concernant le chauffage. On peut constater qu'il y a une baisse des frais de chauffage même avec l'augmentation de la surface de plancher, nous passons de 25'000.- à 20'000.-. Or, dans le préavis, on nous annonçait une augmentation des frais en passant de 19'000.- à 23'000.-.

Concernant la consommation d'électricité, on constate la même chose. Dans le préavis, sans tenir compte de la pose des capteurs photovoltaïques, nous passons de 13'000.- à 17'000.-. Dans l'étude on passe de 15'000.- à 4'000.-. C'est une économie très intéressante. Cette étude a été nécessaire pour montrer les bénéfices et je trouve que nous avons bien fait d'accepter ce préavis.

Mme la Conseillère Maya Frühauf

J'aimerais attirer votre attention sur le fait que demain, il y a les portes ouvertes à la ferme de Bassenges avec des visites guidées et en soirée, il y aura aussi des concerts. Je vous invite à aller soutenir les paysans du groupe car l'avenir de la ferme est menacé par un projet immobilier de l'EPFL. Il y a une pétition qui circule, à ce propos.

M. le Conseiller Aitor Ibarrola

J'ai trois interventions qui sont très rapides. La première, j'aimerais remercier le Bureau et en particulier sa Secrétaire pour la mise à jour des documents.

La deuxième, Mme la Conseillère Nahimana a mentionné la journée de la lutte contre la discrimination raciale, moi j'aimerais aussi dire que demain, c'est la journée mondiale de l'eau. Nous avons la chance de pouvoir profiter d'une excellente qualité de l'eau tous les jours de l'année. Je remercie toutes les personnes qui œuvrent avec passion pour assurer cette prestation vitale. Cette année, l'ONU a retenu comme thème « l'eau pour la paix » et j'aimerais mettre en évidence la participation volontaire de la commune d'Ecublens au projet Solidarité'eau. (1 centime par m³ solidaire qui permet de financer notamment un partenariat entre l'agglomération lausannoise et la capitale de la Mauritanie. Ce partenariat dure depuis 15 ans. Ce projet a permis une distribution équitable dans les quartiers défavorisés de cette capitale. J'en profite pour remercier la Municipalité de ce soutien qui dure depuis un certain nombre d'années.

Le troisième point, le 11 mars c'était le jour des attentats à Madrid. C'était la veille de mon entrée au Conseil communal, le 12 mars 2004. C'est pour moi une date importante, un jubilé que je voulais partager avec vous. Il y a eu beaucoup de hauts et de bas mais à l'heure du bilan, j'aimerais dire aux jeunes de ce Conseil que même après 20 ans, j'en tire toujours des expériences enrichissantes.

M. le Président

L'ordre du jour étant épuisé, je clos la séance en vous remerciant de votre participation et vous rappelle que notre prochain Conseil aura lieu dans cette même salle le jeudi 2 mai à 20h00.

Avant de quitter la salle, je vous prie de ramener votre zapette auprès de nos scrutateurs. Je vous en remercie et je vous souhaite une excellente suite de semaine.

Il est 21h35.

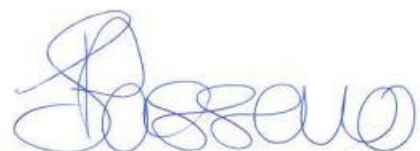
Le Président



Charles Koller



La Secrétaire



Silvana Passaro

Annexes :

- 1- Lettre de M. le Municipal Cavalli
- 2- Vœu de M. le Conseiller Eric Darbellay
- 3- Vœu de M. le Conseiller Sebastian Süess
- 4- Réponses aux questions et aux vœux adressés à la Municipalité

Jean Cavalli
Conseiller municipal
116, route de Vallaire
1024 Ecublens

A

Monsieur
Charles Koller
Président du Conseil communal
Rue du Bugnon 25
1024 Ecublens

Ecublens, le 18 mars 2024

Séance du Conseil communal du jeudi 21 mars 2024

Monsieur le Président, cher Charles,

En raison d'une réunion à laquelle je dois impérativement assister ce jeudi 21 mars 2024, il ne me sera pas possible de participer à la séance du Conseil communal prévue ce jour-là.


Je vous demande de bien vouloir excuser mon absence.

En vous souhaitant une excellente séance, je vous adresse, Monsieur le Président, cher Charles, mes cordiales salutations.



Jean Cavalli




Type :	<input type="checkbox"/> Postulat	<input type="checkbox"/> Motion	<input type="checkbox"/> Amendement
	<input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) :Voeu		
<p>Appel téléphonique par 4G/5G et wifi Collège Croset Parc</p> <p>Lors du dernier Conseil d'établissement du 12 mars 2024, il a été discuté de problème de connections par la 4G/5G ou wifi à l'intérieur du Collège de Croset Parc.</p> <p>Pour les personnes extérieures aux Ecoles il est très difficile de passer des appels en utilisant la 4G/5G, la structure du bâtiment ne laissant que très peu, voir pas du tout, passer les ondes pour téléphones mobiles. De même, le Wifi existant ne peut être accessible aux personnes extérieures. Les Ecoles ne peuvent pas donner un accès Wifi, même de manière momentanée, à des personnes extérieures si celles-ci n'ont pas été au préalable enregistrées sur un compte de l'Etat de Vaud.</p> <p>Cette situation crée plusieurs problèmes par exemple la difficulté dans l'organisation d'évènements parascolaire dans la salle de gymnastique, l'impossibilité de valider les fiches d'absence en utilisant les ondes 4G/5G ou encore la difficulté de communication pour les enseignants et personnes extérieures en cas d'accident.</p> <p>Il semble qu'une analyse a déjà été réalisée par la Commune mais sans résoudre la problématique. Mon vœu est que la Commune, probablement le Service des Bâtiments et Service Informatique, remette l'ouvrage sur le métier et se penche à nouveau sur les possibilités de corriger cette situation, tout en gardant en tête le principe de précaution au sujet des ondes comme discuté ce soir par notre Conseil en référence au postulat de la Conseillère Mme Junod Napoletano. Il serait regrettable notamment en cas d'accident d'un élève ou toute autre personne présente dans le bâtiment que personne ne puisse rapidement appeler des secours en utilisant les technologies actuelles. La présence d'un téléphone fixe dans la salle de gymnastique et la salle des maîtres ne me semble pas suffisant pour une réponse rapide face à un imprévu se produisant en dehors de ces endroits.</p> <p>Par le passé, la Municipalité a répondu favorablement à un de mes vœux. Il s'agissait d'améliorer l'audibilité d'une sonnerie au Collège du Pontet afin que les enseignants et élèves l'entendent en cas d'incendie. J'espère que cela puisse être de même pour le Collège de Croset Parc et je remercie d'avance la Municipalité de s'occuper de cette problématique notamment pour assurer la sécurité de chacun.</p>			
Nom, prénom : Eric Darbellay			
Signature : 			



Conseil communal
Ecublens VD

Ecublens VD, le 21.03.2024

Type :	<input type="checkbox"/> Postulat	<input type="checkbox"/> Motion	<input type="checkbox"/> Amendement
	<input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) : Vœu		
<p>Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et messieurs les conseillères municipales et communales,</p> <p>Le décès tragique d'une collaboratrice de l'administration communale me laisse perplexe et m'attriste profondément. Je présente mes sincères condoléances à sa famille, ses amies et les collègues de la défunte. Je trouve très beau le geste de la Municipalité et de ses collègues de planter un cerisier en son honneur.</p> <p>Ce féminicide nous rappelle que nous avons encore du chemin à faire en termes de lutte contre les violences faites aux femmes.</p> <p>La Municipalité vient de lancer un concours ayant pour but de trouver un nom à la nouvelle passerelle sur la Route de la Pierre. Ce baptême pourrait à mon idée être l'occasion de rendre hommage à Madame Sarah El Ghazal ainsi que toutes les autres femmes victimes des violences. Je proposerais donc à la Municipalité de considérer d'appeler cet édifice « Passerelle du 25 novembre » en référence à la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, telle que proclamée par l'ONU en 1999.</p>			
Nom, prénom : Sebastian Süess			
Signature : 			

Séance du Conseil communal du 21 mars 2024

Réponses aux questions et aux vœux adressés à la Municipalité

(art. 75 du Règlement du Conseil communal d'Ecublens)

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité apporte les réponses suivantes :

1) Réponse aux questions posées lors de la séance du 9 novembre 2023 par Mme la Conseillère Maïté Perez Chevallaz concernant l'affichage électoral

« J'aimerais avoir des éclaircissements concernant les affiches des élections fédérales. J'ai compté que la commune a installé huit emplacements pour afficher le matériel électoral. En me promenant, j'ai constaté que le parti socialiste avait des affiches que dans 3 endroits, dont 2 très peu visibles. De plus, les panneaux qui se trouvent en face du centre commercial vers le Pontet, il y avait deux places libres, mais aucune affiche du parti socialiste. Pour le Conseil des états, aucune affiche du Conseiller Pierre-Yves Maillard n'était sur la commune. Bon, il est vrai que notre camarade n'a pas besoin d'être affiché sur Ecublens pour passer au premier tour. Pour une question d'équité, cela ne devrait plus se reproduire.

Mes questions sont les suivantes :

- 1. Quels sont les critères choisis par la commune pour organiser les affichages et avoir une équité entre tous les partis ?*
- 2. Qui décide comment sont réparties les affiches ?*
- 3. Avez-vous des priorisations des lieux qui sont plus ou moins visibles ? ».*

La décision de convocation du 26 mai 2023, émanant du Département des institutions, du territoire et du sport, stipule à son art. 11, intitulé « affichage politique », que « Les communes sont libres de mettre à disposition des emplacements d'affichage sur le domaine public. Dans pareil cas, l'égalité de traitement quant au nombre d'emplacements doit être garantie ».

Le 3 juillet 2023, la Municipalité a chargé le Greffe municipal d'organiser l'affichage politique à l'occasion des élections fédérales et validé la procédure proposée, à savoir :

1. Information aux mandataires de chaque liste (élection au Conseil national) et de chaque candidat (élection au Conseil des Etats) de la possibilité d'affichage politique.
2. En fonction des réponses reçues, établissement par le Greffe municipal d'un plan de pose, respectant l'égalité de traitement entre les listes et les candidats souhaitant profiter de cette possibilité d'affichage.
3. Communication à chaque mandataire intéressé du nombre d'affiches qu'il pourra faire poser et du plan de pose. Les affiches devront être posées par les partis ou par la SGA (moyennant paiement de Fr. 30.- par affiche de format F4), au choix des mandataires.

Le 22 août 2023, tous les mandataires, ainsi que leur remplaçant et les partis représentés au Conseil communal et à la Municipalité, ont été informés en détail de la procédure à suivre.

Tous les mandataires ayant demandé à disposer d'emplacements, un plan de pose a été établi, de manière aléatoire, tout en respectant l'égalité de traitement entre les listes et les candidats quant au nombre d'emplacements attribués et en essayant également d'éviter un éventuel sentiment de « déséquilibre » politique aux emplacements censés être les plus attractifs, tels la route du Bois ou la rue du Villars. Ce plan de pose a été communiqué aux destinataires susmentionnés le 5 septembre 2023. Il est notamment précisé que : « chaque

liste pour l'élection au Conseil national disposera de 3 emplacements et chaque candidate ou candidat au Conseil des Etats disposera de 2 emplacements de format F4. Les emplacements ont été répartis de manière aléatoire, pour les deux élections ». Ce courriel n'a suscité aucune réaction.

Ainsi, à la route du Bois, les candidats au Conseil d'Etat étaient M. Pierre-Yves Maillard, Mme Céline Weber et M. Pascal Broulis. Quant à la rue du Villars, il s'agissait de M. Michael Buffat, M. Emmanuel Gétaz et M. Raphaël Mahaim.

Pour le Conseil national, on trouvait les listes suivantes à la rue du Villars : PLR, Les Libéraux Radicaux, Vert'libéraux, Parti socialiste vaudois, Les Jeunes du Centre, POP - Parti Ouvrier et Populaire, UDC Vaud, UDF et Les Vert.e.s. Mouvement écologiste vaudois. Et à la route du Bois : Vert'libéraux-engagés pour demain, Jeunes Libéraux-Radicaux Vaudois, Le Centre, Les Libres, Jeunesse socialiste vaudoise – JSV, Alliance du Centre – PEV, UDC Liberté et Mobilité et Ensemble à Gauche.

La Municipalité estime ainsi qu'au-delà du strict respect de l'égalité de traitement quant au nombre d'emplacements, aucune partialité dans l'affichage ne peut lui être reprochée, même si, au vu du nombre de listes et de candidats, il est impossible d'obtenir un sentiment d'équité parfaite et que l'impression que l'emplacement attribué à un parti adverse est meilleur que le sien subsistera toujours.

S'agissant de la route du Bois, un non-respect du plan de pose a été porté à la connaissance du Greffe municipal le 19 octobre 2023. L'après-midi même, après avoir effectivement relevé que deux affiches du PLR figuraient sur les emplacements attribués à Ensemble à Gauche (Conseil national) et à M. Pierre-Yves Maillard (Conseil des Etats), le Greffe municipal les a fait enlever. A cette occasion, il a constaté que les emplacements attribués à Ensemble à Gauche et à M. Pierre-Yves Maillard étaient dénués d'affiche. Il apparaît que les partis concernés, qui avaient expressément renoncé aux prestations de la SGA, n'ont pas posé – ou fait poser – d'affiches aux emplacements qui leur étaient dévolus sur le territoire communal.

La Municipalité ne sait pas depuis combien de temps les affiches PLR étaient en place, mais il apparaît que c'est ce qui a pu, tout comme l'absence des affiches de deux partis de gauche, générer chez certaines personnes un sentiment d'iniquité. Ce d'autant plus que ces partis se sont également abstenus de poser leurs affiches aux autres emplacements qui leur étaient attribués, comme le relate Mme la Conseillère Perez Chevallaz.

La Municipalité regrette que les partis précités n'aient pas posé leurs affiches aux emplacements qui leur étaient dévolus, mais elle ne souhaite pas imposer à tous les partis l'obligation de confier la pose de leurs affiches à la SGA, car cette prestation est payante, ni contrôler que les partis ont bel et bien collé leurs affiches, cette responsabilité leur incombant.

2) Réponse au vœu exprimé lors de la séance du 9 novembre 2023 par M. le Conseiller Nicolas Morel lors des discussions sur le préavis n° 2023/09 « Collège Mars – Rénovation, assainissement énergétique et surélévation du bâtiment – Crédit de construction »

« Dans le cadre de la discussion sur le crédit de construction pour la rénovation du collège Mars (préavis 2023/09), je souhaite que la Municipalité, en parallèle avec les travaux de préparation du chantier de rénovation, complète le préavis sur les points suivants et fournisse au Conseil communal (par exemple dans le cadre des communications municipales) :

- 1. Une analyse des besoins en classes scolaires et salles de gymnastiques actuelles et futures, dans un horizon raisonnable de 10 à 15 ans au moins, étude basée notamment sur le développement des quartiers en cours et des décisions désormais connues au niveau intercommunal ;*
- 2. Dans un délai à fin décembre 2023, une analyse détaillée des gains énergétiques et financiers engendrés par ce projet.*

Il manque, en effet, une étude sérieuse thermique dans ce préavis ».

En réponse à ce vœu, la Municipalité est en mesure de communiquer les informations suivantes.

Chauffage CAD :

La consommation du bâtiment existant calculée sur la base des données de facturation des années 2021 à 2023 est de 112'474 kWh/an. Le prix de l'énergie au kWh est de 11,4 centimes en 2023, soit un total de Fr. 12'822.- TTC auquel s'ajoute le montant du forfait de puissance de Fr. 12'500.- TTC. Le coût annuel de chauffage du bâtiment Mars avant travaux est donc de **Fr. 25'322.- TTC.**

Les études menées par le bureau d'ingénieur chauffage Chammartin & Spicher SA permettent d'estimer que la consommation du bâtiment après travaux serait de 62'598 kWh/an. Le prix de l'énergie au kWh pourrait rapidement atteindre 13 centimes soit un total de Fr. 8'138 TTC auquel s'ajoute le montant du forfait de puissance de Fr. 12'500.- TTC. Le coût annuel de chauffage du bâtiment Mars après travaux serait donc de **Fr. 20'638.- TTC.**

Electricité :

La consommation du bâtiment existant, calculée sur la base des données de facturation, est de 41'951 kWh/an. Le prix de l'électricité au kWh est de 37,4 centimes. Le coût de la consommation électrique du bâtiment Mars avant travaux est de **Fr. 15'690.- TTC.**

Compte tenu de l'ajout de nouveaux postes de consommation, tels que l'ascenseur, l'installation de ventilation, les affichages digitaux remplaçant les tableaux noirs et les stores électriques, le bureau d'ingénieur électrique Bréa Ingénieurs Conseils Sàrl estime que la consommation du bâtiment après travaux pourrait s'établir à 54'536 kWh/an.

En parallèle, la toiture du bâtiment sera équipée de 334 m² de panneaux photovoltaïques qui produiraient 65'538 kWh/an. Cependant les périodes de production ne couvrent pas systématiquement les périodes de consommation. Cela sous-entend qu'une partie de l'énergie consommée devra être achetée et qu'une part de la production sera injectée dans le réseau et vendue. Au terme de cette exercice le coût d'électricité à charge de la Commune serait de **Fr. 4'078.- TTC.**

Consommation et coût annuel chauffage avant travaux :

	Quantité	Prix unitaire	Coût
Energie	112'474 kWh	11,4 cts	Fr. 12'822.-TTC
Forfait puissance			Fr. 12'500.-TTC
Total			Fr. 25'322.-TTC
<i>Préavis 2023/09</i>			<i>Fr. 19'000.-TTC</i>

Consommation et coût annuel chauffage après travaux :

	Quantité	Prix unitaire	Coût
Energie	62'598 kWh	13 cts	Fr. 8'138.-TTC
Forfait puissance			Fr. 12'500.-TTC
Total			Fr. 20'638.-TTC
<i>Préavis 2023/09</i>			<i>Fr. 23'000.-TTC</i>

Consommation et coût annuel électricité avant travaux :

	Quantité	Prix unitaire	Coût
Energie	41'951 kWh	37,4 cts	Fr. 15'690.-TTC
Total			Fr. 15'690.-TTC
<i>Préavis 2023/09</i>			<i>Fr. 13'000.-TTC</i>

Consommation et coût annuel électricité après travaux :

	Quantité	Prix unitaire	Coût
Energie	54'536 kWh	37,6 cts	Fr. 20'506.-TTC
Autoconsommation	24'669 kWh	37,6 cts	Fr. -9'276.-TTC
Vente énergie	40'869 kWh	17,5 cts	Fr. -7'152.-TTC
Total			Fr. 4'078.-TTC
<i>Préavis 2023/09</i>			<i>Fr. 17'000.-TTC</i>

La Municipalité